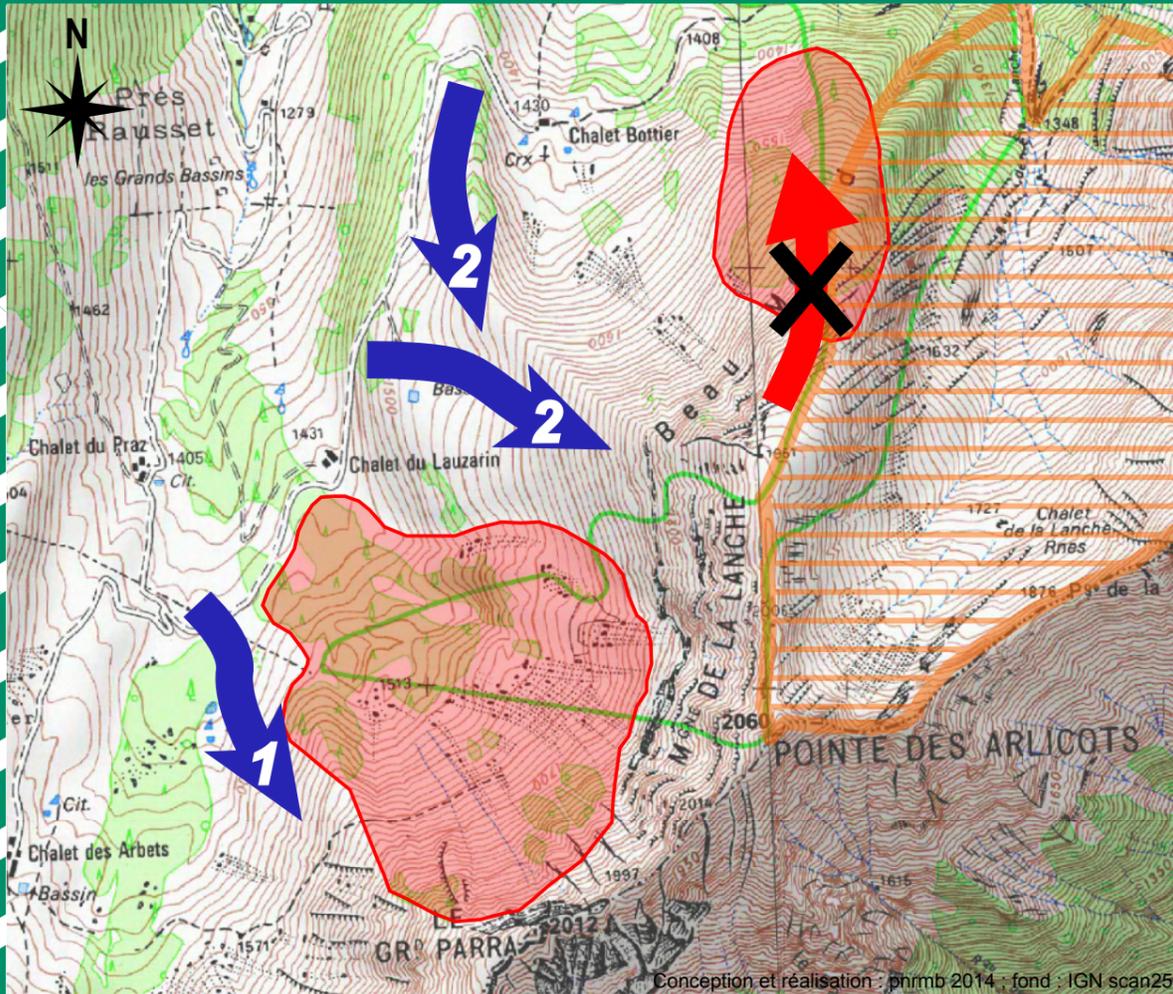




respecter c'est protéger

Grand Parra - Beau Mollard (Lanche)



Enjeux du secteur

-  Zone d'hivernage du Tétrasyre
-  Zone de Quiétude pour la Faune (accès interdit)
-  Accès au secteur
-  Descente déconseillée

Deux zones d'hivernage du Tétrasyre sont présentes autour de la Montagne de la Lanche : la première dans le petit cirque au nord du Grand Parra, la seconde sur l'arête nord de Beau Mollard.

- 1** Grand Parra depuis le Chalet du Praz, merci d'adopter les attitudes suivantes :
 - rejoindre le bas de l'arête nord-ouest en prenant entre les deux secteurs forestiers et en évitant les lisières,
 - restez bien sur cette arête nord-ouest pour la montée,
 - redescendez par le même itinéraire (évitiez la descente par « la rampe dérobée », très technique, engagée et traversant intégralement la zone d'hivernage du tétras-lyre).
- 2** Beau Mollard (Arlicots) depuis Lauzarin ou Bottier, merci d'adopter les attitudes suivantes :
 - montez au sommet par la croupe nord-ouest,
 - privilégiez la descente par le même itinéraire et évitez la descente par la croupe nord-nord-est qui traverse la zone d'hivernage,
 - dans tous les cas ne descendez pas dans la combe de la Lanche qui est une des zones de quiétude pour la Faune (ZQF) de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage et dont l'accès est réglementairement interdit.

Partout ailleurs conservez l'attitude « respecter c'est protéger », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

